Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260522-2026_39-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°05
SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 Mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 11 mai deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme LANOË Myriam, M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. DANIEL Jean-Michel.

Membres excusés : Mme DURAND Justine pouvoir à Mme RONDEL Emmanuelle, Mme HENRY Mégane pouvoir à M. CHANTOISEL Fabien.

Secrétaire de Séance : Mme JOUAN Véronique

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION :0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre de votants : 15

OBJET : Révision des tarifs du pont bascule, à compter du 1er juillet 2026.

N°39/2026

M MEHOUAS, Adjoint au Maire, rappelle que les tarifs du pont à bascule de la Commune n'ont pas été revus depuis le 1er juillet 2013.

Il est proposé de les revoir comme suit :

Tarif monnayeur	1er janvier 2002	1er juillet 2013	1er juillet 2026
0 à 10 tonnes	1.50 €	3.00 €	3.75 €
10 à 20 tonnes	3.05 €	6.00 €	7.50 €
20 à 50 tonnes	4.57 €	8.00 €	10.00 €

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260522-2026_39-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Accepte les modifications des tarifs du pont à bascule comme présentées.

Par envoi à la Préfecture le 22 mai 2026
Par publication le 22 mai 2026

L'Adjoint au Maire,
Fabien CHANTOISEL

MAIRIE de HENANBIHEN
22550 Côtes-d'Armor